

## PR



PR

La préfecture communique

Les évènements dramatiques survenus le 13 novembre à Paris ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures particulières de protection de la population. L'état d'urgence a été décrété par le Président de la République sur l'ensemble du territoire à compter de ce jour 0 heure.

Un deuil national de trois jours a été décidé par le Président de la République. Tous les drapeaux des édifices publics sont mis en berne dès ce jour.

Le Préfet du Gers a réuni ce matin l'état-major de sécurité du département, pour mettre en œuvre les mesures de sécurité annoncées par le Gouvernement. L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé à cette heure.

Dans cette période de recueillement, il est **recommandé de reporter tout événement à caractère festif** ainsi que les manifestations publiques, y compris les rassemblements commémoratifs des événements tragiques intervenus la nuit dernière.

Dans un souci de sécurité de la population, le préfet du Gers demande à chacun, citoyens et élus, de respecter strictement les consignes de vigilance.

Un moment de recueillement sera organisé dans toutes les administrations publiques le lundi 16 novembre à 12 heures.

### L'état d'urgence ?

Cette disposition exceptionnelle permet aux préfets, dans tous les départements, de : - Restreindre la liberté d'aller et venir en instaurant des zones de protection ou de sécurité particulières, ou en interdisant la circulation dans certains lieux (couvre-feu) - Interdire le séjour dans certaines parties du territoire à toute personne susceptible de créer un trouble à l'ordre public. - Réquisitionner des personnes ou moyens privés.

### Autres conséquences

A la demande de l'Etat et suite aux attentats, le congrès des maires de France est reporté. Il devait se tenir à partir de lundi et jusqu'au 19 novembre porte de Versailles à Paris. «Plusieurs dizaines de milliers d'élus de toute la France. Plusieurs élus gersois devaient s'y rendre. Le congrès devrait être reporté au mois de mai prochain..